

**Document éducatif du conseiller**  
Assurance vie entière avec participation Équimax<sup>MD</sup>  
**LES PARTICIPATIONS**

Présenté sous forme de questions et de réponses, le présent document fournit des renseignements généraux et complémentaires entourant la revue du barème des participations de l'année en cours. Il comporte les éléments de base sur lesquels s'appuie le processus lié au barème des participations des contrats d'assurance vie universelle pour vous aider à présenter les produits Bâtitseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> et Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup>.

De plus, vous y trouverez des renseignements au sujet du fonds avec participation, des renseignements sur la concurrence et on y traitera du statut de mutuelle de l'Assurance vie Équitable.

Tout au long du présent document, on fait référence aux participations. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations pourraient être sous réserve de modifications et varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. Même si l'Assurance vie Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas.

Pour de plus amples renseignements sur la fonctionnalité et l'administration de ces produits, veuillez consulter le guide relatif à l'administration des produits Équimax sur [Guide du conseiller de l'assurance vie entière avec participation Équimax](#) sur l'onglet des ressources de l'assurance vie entière sur le site RéseauÉquitable<sup>MC</sup>. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur les participations ainsi que sur le compte des contrats avec participation de l'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> et sur l'incidence d'une modification apportée au barème des participations dans le guide du client intitulé [Comprendre l'assurance vie entière avec participation](#).

Pour toute question relative aux renseignements fournis ou aux produits d'assurance vie de l'Équitable, veuillez communiquer avec votre représentante ou votre représentant.

**Les participations liées à l'assurance vie avec participation – faits fondamentaux**

Les participations représentent la part des bénéfices de la titulaire ou du titulaire de contrat du compte des contrats avec participation. La participation consiste en une somme en dollars portée au crédit du contrat à l'anniversaire contractuel. Chaque année, cette somme est affectée au titre du contrat en fonction du mode d'affectation des participations choisi. Les participations peuvent s'accumuler et augmenter ainsi la valeur de rachat et la prestation de décès à même le contrat ou elles peuvent être simplement versées en argent comptant à la titulaire ou au titulaire de contrat.

Les participations ne sont pas garanties, mais ne seront cependant jamais négatives. Une fois portées au crédit du contrat, elles sont acquises. Seules les participations futures sont touchées par une éventuelle modification apportée au barème des participations.

<sup>MD</sup> indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

## Questions

<b>Barème des participations 2022-2023</b>		<b>page</b>
1. Quelle est la force financière de l'Assurance vie Équitable et est-elle bien outillée pour respecter ses obligations envers ses titulaires de contrat?		4
2. Comment le contexte de taux d'intérêt a-t-il une incidence sur le barème des participations?		4
3. Y a-t-il des modifications importantes apportées aux produits d'assurance vie entière avec participation de l'Équitable à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 ?		4
4. Y a-t-il des modifications apportées au taux de l'avance sur contrat?		4
5. Y a-t-il des modifications apportées au taux de participations en dépôt?		4
<b>À propos des participations</b>		
6. Comment détermine-t-on le barème des participations?		5
7. Est-il possible que l'Assurance vie Équitable ne verse aucune participation (donc égale à zéro)?		5
<b>Taux d'intérêt du barème des participations</b>		
8. Qu'est-ce que le taux d'intérêt du barème des participations?		6
9. Quels sont les facteurs influant sur un changement du taux d'intérêt du barème des participations?		6
10. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation?		6
11. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement au titre du contrat?		7
12. Le taux d'intérêt du barème des participations de l'Assurance vie Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?		7
<b>Taille du compte des contrats avec participation</b>		
13. Combien de titulaires de contrat avec participation l'Assurance vie Équitable compte-t-elle?		8
14. Devrais-je me préoccuper du fait que le compte des contrats avec participation de l'Assurance vie Équitable ne soit pas aussi important que celui d'autres concurrents?		8
15. Qu'advierait-il du compte si l'Assurance vie Équitable devait faire face à une demande de réclamation importante?		8
16. Qu'advierait-il du compte s'il advenait un ralentissement important des marchés?		8
17. Le taux d'intérêt du compte de contrat des participations de l'Assurance vie Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?		9

<b>Placements dans le compte des contrats avec participation</b>	
18. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements privés?	10
19. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements immobiliers?	10
20. À quoi ressemble la participation sur le marché des actions?	10
<b>Statut de mutuelle</b>	
21. En qui consiste l'excédent?	11
22. Que gagne-t-on à souscrire un contrat avec participation d'une société mutuelle?	11

**Barème des participations 2023-2024**

**Q. 1. Quelle est la force financière de l'Assurance vie Équitable et est-elle bien outillée pour respecter ses obligations envers ses titulaires de contrat?**

R. La Compagnie demeure financièrement solide et capable de respecter ses obligations envers ses titulaires de contrat. Au 31 décembre 2022, la Compagnie affichait un ratio du TSAV robuste à 150 %, qui est bien au-delà du ratio cible du BSIF de 100 %.

**Q. 2. Comment le contexte de taux d'intérêt a-t-il une incidence sur le barème des participations?**

R. Le taux d'intérêt du barème des participations tient compte du rendement des placements du compte des contrats avec participation. Le taux d'intérêt du barème des participations lisse les hausses et les baisses subies par les revenus de placement du compte des contrats avec participation. En raison du lissage, les augmentations et les diminutions du taux d'intérêt du barème des participations auront pour effet de retarder l'évolution du contexte des taux d'intérêt ainsi que les revenus de placement du compte des contrats avec participation.

Si les taux d'intérêt sont bas, ils exercent une pression à la baisse sur les résultats techniques du compte des contrats avec participation et les revenus de placement du compte des contrats avec participation seront moins élevés. Cela signifie que nous pourrions devoir diminuer le barème des participations à l'avenir.

Il est important de se rappeler que le montant de participation n'est pas garanti et qu'il nous est impossible de déterminer les barèmes des participations futurs. Nous vous recommandons d'émettre des illustrations sur lesquelles seront indiquées les valeurs aux taux d'intérêt du barème des participations de rechange de -1 % et de -2 %.

**Q. 3. Y a-t-il des modifications importantes apportées aux produits d'assurance vie entière avec participation de l'Équitable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023?**

R. Oui. Le conseil d'administration de l'Assurance vie Équitable a approuvé un nouveau barème des participations en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le taux d'intérêt du barème des participations passera de 6,05 % à 6,25 %.

Les autres résultats techniques qui sont utilisés pour calculer le barème des participations demeurent inchangés.

**Q. 4. Y a-t-il des modifications apportées au taux d'intérêt de l'avance sur contrat?**

R. Oui, le taux d'intérêt sur les avances sur contrat passera de 6,20 % à 6,50 % à compter du 30 juin 2023. Ce taux s'applique à toutes les nouvelles avances sur contrat et les avances automatiques de la prime ou celles en cours. Le changement vise les contrats Équimax<sup>MD</sup> portant un numéro à neuf chiffres qui commence par un « 3 » ou un « 8 ». Il se pourrait que les taux d'intérêt des avances sur contrat au titre de certains anciens contrats puissent être différents puisqu'ils reposent sur un taux d'intérêt préférentiel.

**Q. 5. Y a-t-il des modifications apportées au taux des participations en dépôt?**

R. Non; le taux des participations en dépôt demeurera inchangé à 2,25 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour tous les contrats d'assurance vie entière avec participation.

**À propos des participations****Q. 6. Comment détermine-t-on le barème des participations?**

**R.** Le barème des participations est déterminé chaque année par les actuaires qui effectuent le calcul en considérant plusieurs composantes liées aux participations.

Ils passent ainsi en revue plusieurs résultats techniques du compte des contrats avec participation, y compris le rendement des placements, les impôts, le taux de mortalité, les frais, le taux de déchéance et d'autres facteurs. Les résultats techniques réels sont comparés aux hypothèses qui ont été utilisées dans l'établissement de la tarification des valeurs garanties.

S'il advient une modification au barème des participations, cela signifie que certains résultats techniques de l'un ou plusieurs facteurs ont eu un effet favorable ou défavorable sur le compte des contrats avec participation. Cette modification est prise en compte dans le calcul des composantes liées aux participations et par la suite déterminera le montant en dollars porté au crédit du contrat à l'anniversaire contractuel. Les résultats techniques de l'un des facteurs peuvent être contrebalancés par les résultats d'un autre facteur. Par exemple, les résultats techniques favorables de 2018 au chapitre du facteur des frais ont contrebalancé la diminution du facteur du taux d'intérêt. La revue actuarielle est effectuée pour chacune des séries de contrats.

**Q. 7. Est-il possible que l'Assurance vie Équitable verse une participation de zéro dollar?**

**R.** Oui, les participations ne sont pas garanties et pourraient correspondre à zéro dollar. Cela nécessiterait le maintien de résultats de placement ou d'autres résultats techniques défavorables au titre du compte avec participation. Une participation ne sera jamais négative et une fois portée au crédit, elle est désormais acquise.

## Taux d'intérêt du barème des participations

### Q. 8. Qu'est-ce que le taux d'intérêt du barème des participations?

R. Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante placement de la participation. Il ne s'agit que d'un seul facteur utilisé dans la détermination des participations versées aux titulaires de contrat avec participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations considère le rendement des placements du compte des contrats avec participation et lisse les fluctuations à la hausse et à la baisse. Lorsque le taux de rendement « lissé » (rajusté) est plus élevé que prévu, l'effet sur les participations est positif. Lorsque le taux de rendement « lissé » est moins élevé que prévu, l'effet sur les participations est négatif.

Les marchés des actions peuvent être très volatils; le processus de lissage utilisé pour déterminer le taux d'intérêt du barème des participations contribue à l'atténuation de cette volatilité du barème des participations.

### Q. 9. Quels sont les facteurs influant sur un changement du taux d'intérêt du barème des participations?

R. Le taux d'intérêt du barème des participations est principalement tributaire du rendement des éléments d'actif du compte des contrats avec participation. Comme la *Loi sur les sociétés d'assurances* l'exige, le compte des contrats avec participation est un compte distinct de l'actif appuyant les autres contrats et également distinct de l'excédent de la société. Les rendements du compte des contrats avec participation tiennent compte du revenu de placement de l'actif ainsi que des frais associés à la gestion de cet actif.

### Q. 10. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation?

R. Non; le taux d'intérêt du barème des participations n'est pas le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation dans une année civile donnée. Le taux d'intérêt du barème des participations lisse le taux de rendement réel du compte des contrats avec participation.

L'Assurance vie Équitable a des politiques de placement en place qui imposent les objectifs et la philosophie de placement pour l'actif de la compagnie. Le compte des contrats avec participation est géré conformément aux lignes directrices et aux restrictions établies par ces politiques.

**Q. 11. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement au titre du contrat?**

**R.** Non; le taux d'intérêt du barème des participations n'est pas le même que le taux de rendement au titre du contrat.

Il n'y a pas de taux de rendement précis pour un contrat d'assurance vie entière. La croissance de la valeur de rachat n'équivaut pas à un taux d'intérêt précis comme c'est le cas pour l'assurance vie universelle. La croissance de la valeur de rachat au titre d'un contrat d'assurance vie entière provient entièrement des taux établis par des actuaires. Cela comprend la valeur de rachat garantie et les participations non garanties ainsi que la façon dont la titulaire ou le titulaire de contrat a choisi d'utiliser cette participation.

Le logiciel Système d'illustration des ventes ne comprend pas le calcul du taux de rendement interne (TRI) pour la valeur de rachat et la prestation de décès du barème des participations courant ainsi que les barèmes des participations de rechange. Essentiellement, le TRI est une mesure du rendement d'un placement comparativement au montant investi à un moment précis. Pour chaque durée, il tient compte des primes payées par rapport à la valeur de rachat disponible en cas de rachat du contrat, et par rapport à la prestation de décès qui serait versée en cas de décès de la personne assurée.

**Q. 12. Le taux d'intérêt du barème des participations de l'Assurance vie Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?**

<b>R.</b>	<b>Année</b>	<b>Assurance vie Équitable</b>	<b>Canada-Vie</b>	<b>Sun Life</b>	<b>Manuvie (assurance vie avec participation)<sup>1</sup></b>	<b>Empire Vie</b>	<b>iA (assurance vie avec participation)</b>	<b>RBC</b>
	2013	6,80 %	6,50 %	7,15 %	s. o.			
	2014	6,80 %	6,50 %	6,75 %	s. o.			
	2015	6,80 %	6,50 %	6,75 %	s. o.			
	2016	6,50 %	6,00 %	6,75 %	s. o.	6,50 %		
	2017	6,50 %	5,50 %	6,25 %	s. o.	6,50 %		
	2018	6,35 %	5,50 %	6,25 %	6,25 %	6,51 %		
	2019	6,20 %	5,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %		
	2020	6,20 %	5,10 %	6,25 %	6,00 %	6,00 %		
	2021	6,05 %	5,10 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
	2022	6,05 %	5,25 %	6,00 %	6,10 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
	<b>2023</b>	<b>6,25 %</b>	<b>5,50 %</b>	<b>6,25 %</b>	<b>6,35 %</b>	<b>6,00 %</b>	<b>6,00 %</b>	<b>6,00 %</b>

<sup>1</sup>Manuvie a réintégré le marché de l'assurance vie entière avec participation le 23 juin 2018. Le taux d'intérêt du barème des participations indiqué ci-dessus est uniquement celui du nouveau produit avec participation de Manuvie.

**Les taux d'intérêt du barème des participations de 2023 ci-dessus sont des taux en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, sauf ceux de Manuvie qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023.** Tous les autres taux sont en vigueur le 31 décembre de l'année applicable.

**Sources :** Assurance vie Équitable du Canada; publications des rendements historiques des autres sociétés. Les renseignements reposent sur le matériel publié au 19 juin 2023.

### Taille du compte des contrats avec participation

**Q. 13. Combien de titulaires de contrat avec participation l'Assurance vie Équitable compte-t-elle?**

**R.** L'Assurance vie Équitable compte à son actif plus de 263 000 titulaires de contrat avec participation, dont 188 000 contrats d'assurance vie entière avec participation traditionnels à la fin du mois de décembre 2022.

**Q. 14. Devrais-je me préoccuper du fait que l'Assurance vie Équitable ne soit pas une aussi grande entreprise que le sont les autres concurrents?**

**R.** Bien que certains de nos concurrents soient de plus grande taille, nous ne croyons pas que cela soit une condition préalable au succès des placements. Notre capacité à rechercher des éléments d'actif de grande qualité au rendement attrayant sans modifier notre profil de risque constitue un aspect à considérer plus important. À cet effet, notre taille fait progresser nos efforts devant un univers de placements potentiels encore plus vaste dans lequel nous pouvons investir. Cela nous permet une plus grande flexibilité et un plus grand discernement pour repérer les occasions de placement potentiel qui pourraient bénéficier de rendements ajustés au risque.

**Q. 15. Qu'advierait-il du compte si l'Assurance vie Équitable devait faire face à une demande de réclamation importante?**

**R.** L'un des aspects de la gestion prudente de l'Assurance vie Équitable du compte avec participation consiste à limiter l'exposition au risque de mortalité de toute vie par la réassurance. Les résultats techniques de mortalité sont pris en compte dans le barème des participations au fil du temps. Notre approche prudente de la gestion des risques contribue à garantir, dans l'éventualité d'une importante demande de réclamation, que celle-ci n'entraînera pas une volatilité excessive.

**Q. 16. Qu'advierait-il du compte s'il advenait un ralentissement important des marchés?**

**R.** Un ralentissement important des marchés pourrait avoir une incidence néfaste sur le barème des participations par des rendements de placement moins élevés à court terme. Une gestion de risque prudente et le maintien d'un portefeuille de placement diversifié contribuent à limiter la vulnérabilité de l'Assurance vie Équitable dans un contexte où les marchés sont en évolution rapide. En lissant le taux d'intérêt du barème des participations, cela permet de modérer la volatilité du barème des participations.

**Q. 17. Le taux d'intérêt du compte de contrat des participations de l'Assurance vie Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?**

**R.**

Duration	Equitable Life	Canada Life*	Sun Life	Manulife	Empire Life	iA
1 an (2022)	3,04 %	-5,30 %	-7,73 %	5,40 %	5.29%	-11,00 %
2 ans (de 2021 à 2022)	6,98 %	0,90 %	-1,20 %	5,55 %	6.25%	-2,88 %
3 ans (de 2020 à 2022)	6,37 %	1,79 %	2,12 %	5,30 %	7.38%	N/A
4 ans (de 2019 à 2022)	6,65 %	N/A	4,10 %	5,32 %	7.24%	N/A
5 ans (de 2018 à 2022)	6,05 %	N/A	3,81 %	5,32 %	6.73%	N/A
10 ans (de 2013 à 2022)	6,51 %	N/A	4,60 %	5,49 %	6.53%	N/A

\* Les taux de rendement sont ceux du compte des contrats avec participation combiné de Canada Vie.

Le taux de rendement de l'Assurance vie Équitable est net des frais de placements et tient compte des rendements des avances sur contrat. Les rendements annuels moyens représentent la moyenne géométrique calculée par l'Assurance vie Équitable du taux de rendement annuel du compte des contrats avec participation. s. o. = sans objet

Sources : Assurance vie Équitable du Canada; publications des rendements historiques des autres sociétés. Les données ont été établies à partir de documents en vigueur le 10 juillet 2023.

**Placements dans le compte des contrats avec participation****Q. 18. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements privés?**

R. Le portefeuille de placements privés se compose d'éléments d'actif à revenu fixe qui ont été établis de façon à fournir un financement à des fins multiples, comme les projets d'infrastructure, les prêts garantis de premier rang, les facilités de crédit-bail et les obligations hypothécaires de premier rang. De façon générale, les termes des opérations varient de 5 à 30 ans et le placement moyen va de 5 à 10 millions de dollars. Les rendements offerts sont, dans la plupart des cas, plus attrayants que ceux qu'offrent les obligations de sociétés publiques.

**Q. 19. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements immobiliers?**

R. Notre portefeuille en biens immobiliers est composé d'immeubles de grande qualité, dont les locataires présentent d'excellents antécédents qui procurent des rendements au comptant avec une appréciation du capital. Le portefeuille est diversifié selon le type de propriété, notamment des immeubles de bureaux, commerciaux et industriels et selon la zone géographique dans les grands centres urbains tels que la région du Grand Toronto, le district régional du Grand Vancouver et la région du Grand Montréal comprenant également des marchés secondaires sélects comme la région de Waterloo et de Hamilton. Nous investissons aussi dans des fonds immobiliers gérés par des gestionnaires d'actifs professionnels dont les objectifs de placement concordent avec nos propres objectifs en ce qui a trait au portefeuille immobilier.

**Q. 20. À quoi ressemble la participation sur le marché des actions?**

R. Nous investissons dans des fonds négociés en bourse (FNB) liés à des indices mondiaux. Nous étudions d'abord les données fondamentales de l'économie. La répartition géographique est à l'image des FNB que nous utilisons (au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale); notre approche mise sur les indices principaux à grande capitalisation.

**Statut de mutuelle****Q. 21. En qui consiste l'excédent?**

R. L'excédent des titulaires de contrat avec participation consiste en l'excédent de la société qui appartient aux titulaires de contrat avec participation. L'excédent est publié dans notre rapport annuel.

**Q. 22. Que gagne-t-on à souscrire un contrat avec participation d'une société mutuelle?**

R. Nous croyons que notre statut de mutuelle répond bien aux intérêts à long terme de tous nos titulaires de contrat, avec ou sans participation. Nous ne sommes pas motivés par la pression d'actionnaires reliée aux résultats trimestriels; ce qui permet à l'Assurance vie Équitable de concentrer son attention sur des stratégies de gestion qui favorisent une croissance stable à long terme.

Notre statut de mutuelle nous a aidés à prospérer malgré les conditions de marché difficiles. Cette structure nous a permis de gérer la compagnie tout en gardant un objectif à long terme et en fournissant un excellent service en tout temps. Nous sommes en mesure d'offrir continuité et stabilité et nous tenons à respecter notre engagement envers nos clients, à l'instant présent et à l'avenir.